



Monsieur Abdelaziz Bouteflika
Président de la République d'Algérie
El Mouradia
Alger
ALGÉRIE
E-mail: president@el-mouradia.dz

Références: RP/SV/CHM

Personne à contacter: Rights@world-psi.org

19 septembre 2013

Monsieur le Président,

VIOLATION DES DROITS SYNDICAUX EN ALGERIE

Au nom de l'Internationale des Services Publics et de 20 millions de travailleurs des services publics du monde entier qu'elle représente, nous exprimons notre grande préoccupation quant à la violation des droits syndicaux en Algérie.

M. Rachid Malaoui, Président du syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique (SNAPAP), a été radié de son poste à l'Université de formation continue, en mai 2013. En juin et juillet 2013, pendant et après la Conférence internationale du Travail de l'OIT, plusieurs négociations informelles ont été menées avec le Ministère du travail et d'autres institutions d'état, au cours desquelles M. Malaoui a été informé de son éventuelle réintégration. Malheureusement, à ce jour, aucune mesure concrète n'a été prise et ses voies de recours pour le traitement de son dossier sont restées sans réponse.

Une fois de plus, nous nous devons de rappeler à votre gouvernement qu'il a ratifié la Convention 87 de l'OIT, d'après laquelle il a une obligation directe de ne pas interférer dans la mise en œuvre de la liberté syndicale.

Nous considérons que les actions menées par votre administration envers M. Malaoui ne sont pas conformes avec votre propre réglementation administrative, avec la Constitution algérienne et la Convention 87 de l'OIT, et traduisent la répression dont le SNAPAP et le mouvement syndical indépendant en Algérie sont aujourd'hui victimes.

Veuillez considérer qu'un équilibre peut être trouvé, concernant les nombreux défis sociaux et économiques auquel l'Algérie se trouve confrontée, uniquement par le dialogue et les négociations avec les syndicats et la société civile.

Par conséquent, nous vous demandons de réintégrer M. Malaoui dans ses fonctions sans plus tarder, de lui accorder une permission de détachement syndical et à vous engager dans un véritable dialogue social et franc avec le SNAPAP.

Salutations,

Rosa PAVANELLI
Secrétaire générale

Cc. : *Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de la Justice, Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Bureau régional de PSI, Bureau sous-régional de PSI, SNAPAP*